

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2014

Le 27 juin 2014, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNNO, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mr Joël BOURDAIN, Mme Michèle CUBAYNES.

Etaient absents excusés :

Mme Christine GARRIGUES a donné procuration à Mr Jean-Luc MANIE

Mme Odile BORREDON a donné procuration à Mme Nadine BALCON

Mr Alexandre VIGNALS

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

2014.6.1 – Les infrastructures sportives

Rappel de la délibération du 28 février 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de faire évoluer les équipements sportifs de la commune pour répondre à l'évolution de la cité scolaire et à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés.

Monsieur le Maire fait état d'une rencontre avec le Principal du collège, les professeurs d'EPS du collège, ainsi qu'avec le personnel enseignant des écoles maternelle et élémentaire, qui avait pour objet la présentation du rapport détaillé établi par Monsieur MOREL, programmiste, sur les équipements sportifs de la commune.

Le projet d'ensemble a été validé par les futurs « utilisateurs » avec comme priorité :

- 1) La couverture des deux terrains de tennis avec une structure en toile innovante et plus économique
- 2) La réalisation d'un anneau d'athlétisme à proximité de la salle de la Grave
- 3) La réfection d'une partie de la salle de la grave

Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'il a rencontré les services de l'Etat puisque le projet porte sur une zone inondable. La DDT a donné son accord de principe sur la réalisation d'une structure couverte, à condition qu'une partie des panneaux de la structure soit relevable sur une certaine hauteur et dans un certain laps de temps (selon côtes et recommandations du Plan de Prévention des Risques d'Inondation et du PLU de la commune).

Pour réaliser ce projet, la commune devra missionner un maître d'œuvre, architecte. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

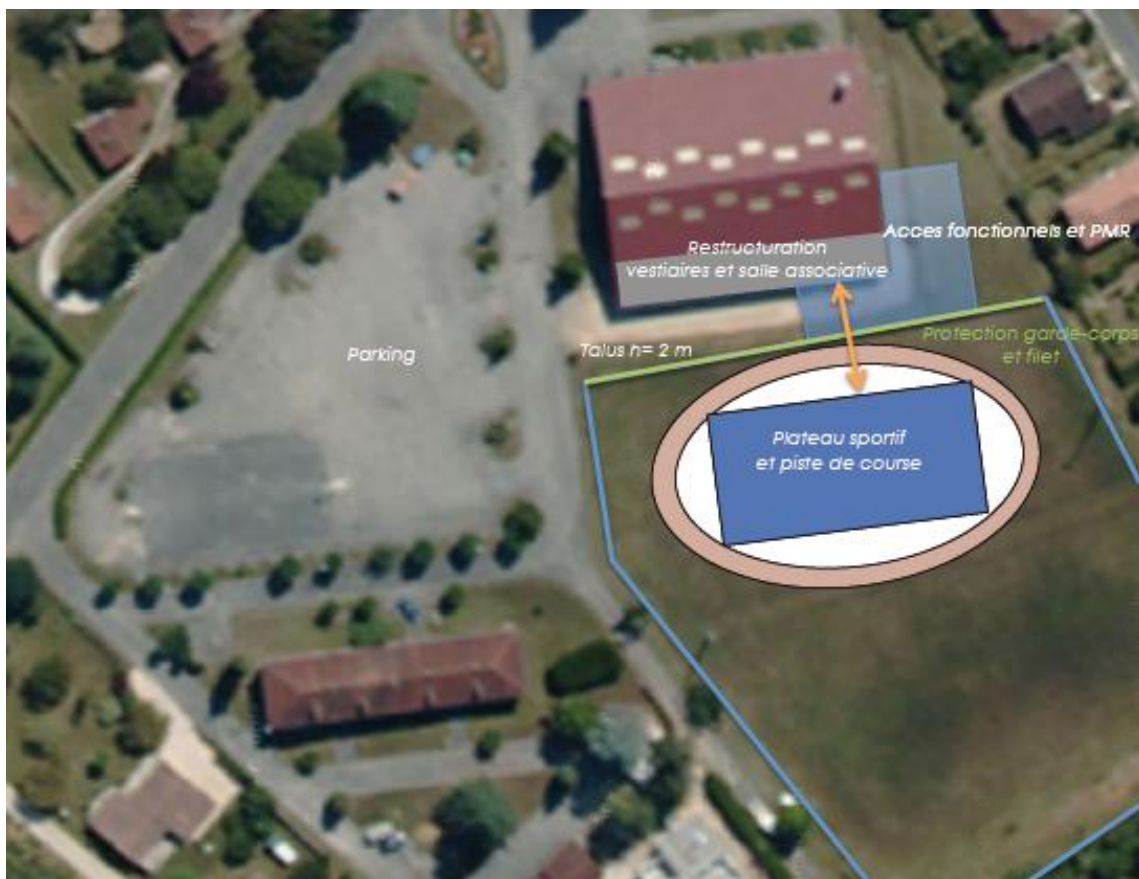
- **Prend acte** de la nécessité de faire évoluer ces équipements sportifs du fait de la construction et de l'évolution de la Cité scolaire
- **Approuve** le projet d'équipements sportifs présenté dans sa globalité avec les 3 propositions du programmiste chargé du dossier.

Couverture de deux terrains de tennis



OPÉRATION 2 : SITE DE LA DOUVE - TERRAIN MULTISPORTS COUVERT		Coûts
TERRAIN MULTISPORTS COUVERT SUR L'EMPRISE DES TENNIS (36 x 36 m)		483 600,00 €
ÉQUIPEMENT		170 000,00 €
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (accès PMR entre salle et vestiaires)		15 000,00 €
TOTAL HT TRAVAUX & ÉQUIPEMENTS INCLUS - OPÉRATION 2		668 600,00 €
Sous total Études et AMO		124 656,20 €
IMPRÉVUS ET RÉVISION DES PRIX (travaux, études & AMO)	6,00%	40 116,00 €
TOTAL HT OPÉRATION 2		833 372,20 €
	TVA 20,00%	166 674,44 €
ESTIMATION TDC (TOUTES DÉPENSES CONFONDUES) - OPÉRATION 2		1 000 046,64 €

Plateau sportif et piste de course

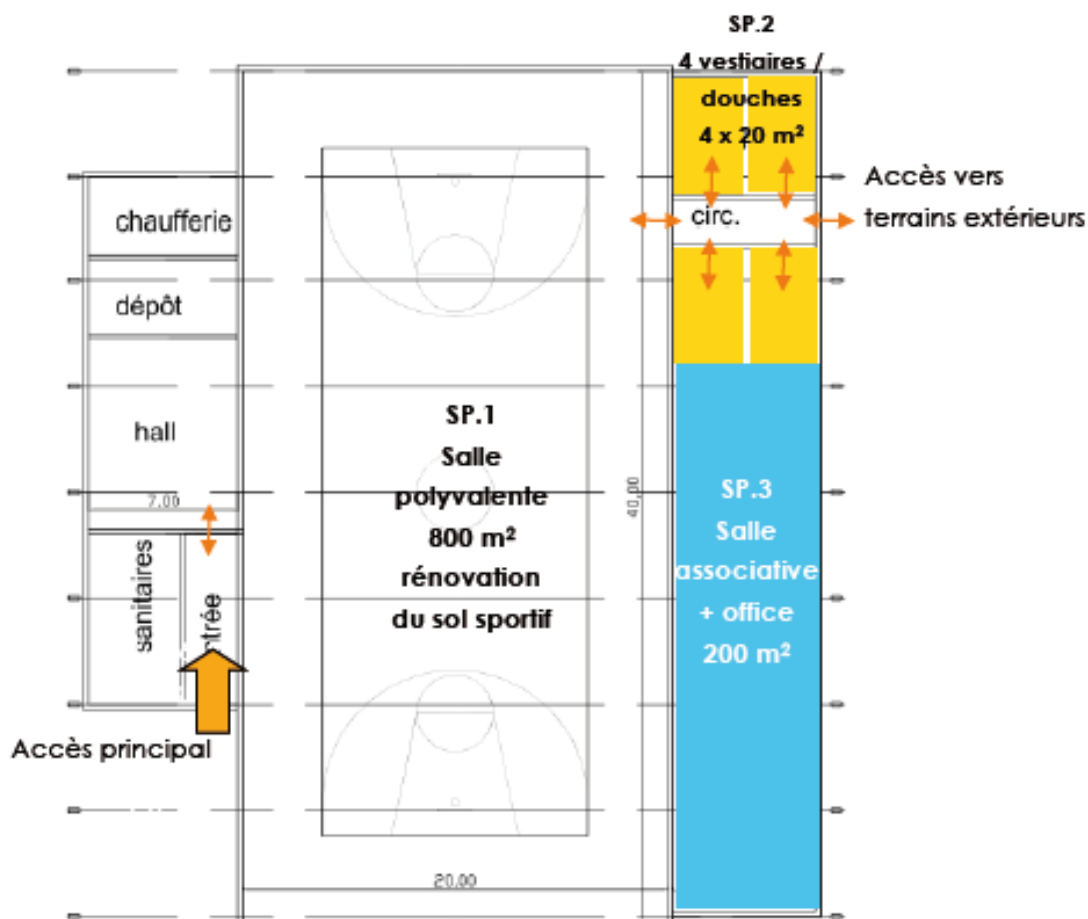


Le projet est unanimement apprécié par le conseil municipal qui confirme sa volonté de le mener à terme.

La commission en charge des nouvelles infrastructures sportives est chargée :

- d'étudier plus en détail l'évolution des besoins exprimés dans le préprogramme,
- de définir les grandes prochaines étapes telles que le choix d'un architecte, les grandes dates de chacune des 3 priorités : Couverture des deux terrains de tennis, anneau d'athlétisme et réfection d'une partie de la salle
- de rechercher tout type d'amélioration ou aménagement qui pourrait amener quelques économies sans pour autant dénaturer le projet d'ensemble

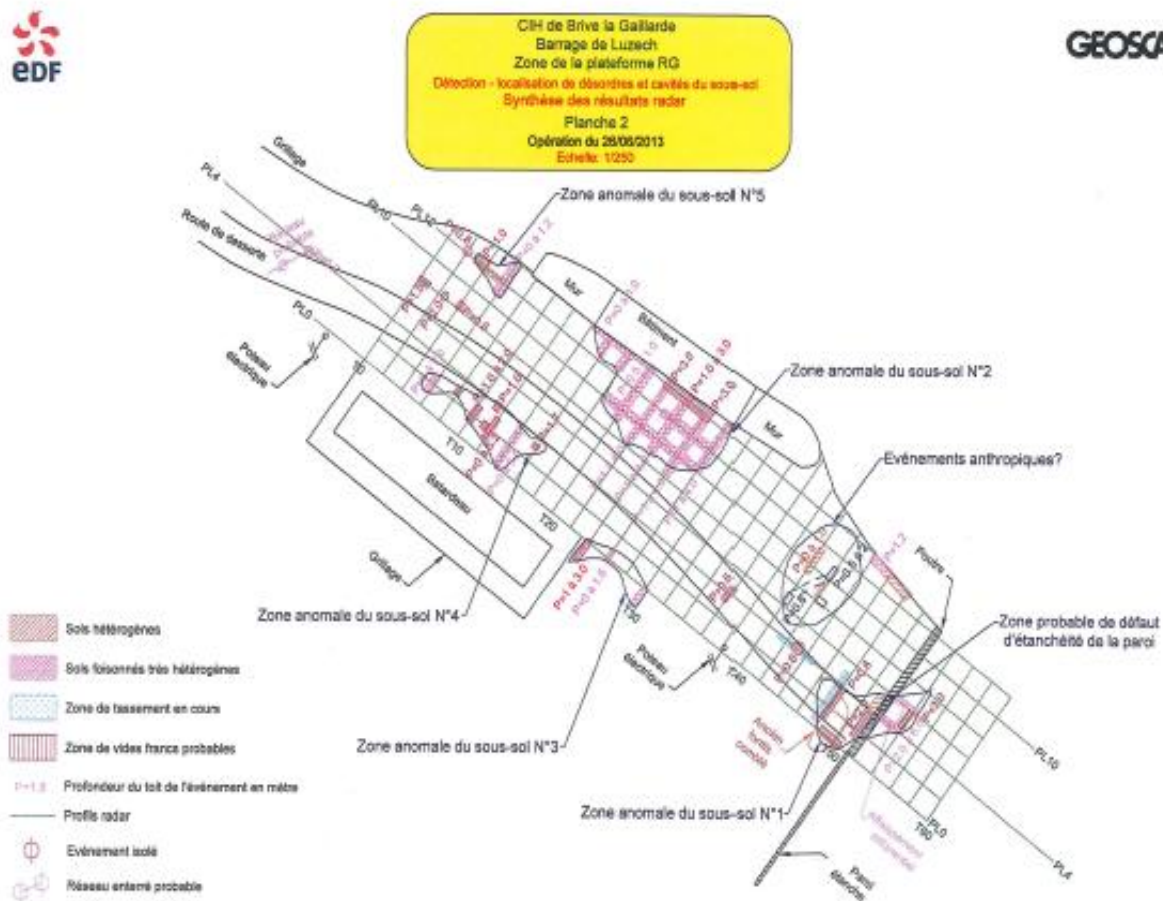
Rénovation de la salle de la Grave



OPÉRATION 1 : SITE DE LA GRAVE - SALLE POLYVALENTE		Coûts
SALLE POLYVALENTE : rénovation du sol de la salle polyvalente, création de vestiaires, restructuration partielle de la salle associative		184 000,00 €
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS D'UN PLATEAU MULTISPORTS ET ACCES		349 660,00 €
TOTAL HT TRAVAUX & ÉQUIPEMENTS INCLUS - OPÉRATION 1		533 660,00 €
Sous total Études et AMO		102 121,22 €
IMPRÉVUS ET RÉVISION DES PRIX (travaux, études & AMO) 6,00%		32 019,60 €
TOTAL HT OPÉRATION 1		667 800,82 €
TVA 20,00%		133 560,16 €
ESTIMATION TDC (TOUTES DÉPENSES CONFONDUES) - OPÉRATION 1		801 360,98 €

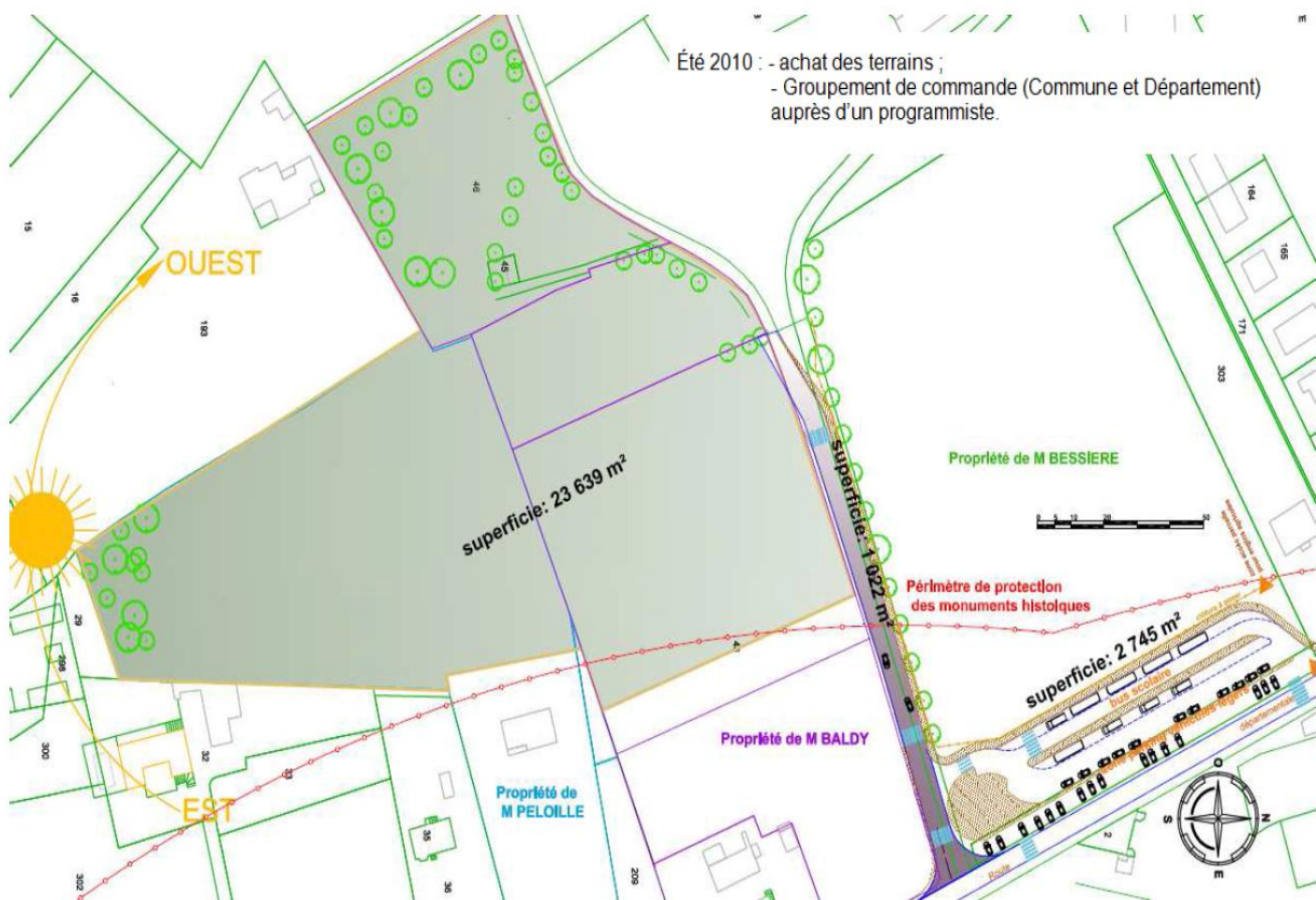
2014.6.2 – Voirie : route de Pouzinet

Monsieur le Maire fait un bref historique sur les divers affaissements de la route de Pouzinet. Il nous dit attendre une étude précise de la part d'EDF avant de pouvoir prendre les dispositions nécessaires en conséquence, pouvant aller jusqu'à la fermeture de cette voie sur une période déterminée si nécessaire.



2014.6.3 – Voirie et parking : Cité scolaire

FAISABILITE – EMPRISE FONCIERE



Parking :

- Constat
 - A l'heure actuelle un parking de 50 places qui va évoluer à 45 places tout au plus en raison de l'aménagement de l'entrée et sortie du futur parking
 - Possibilité d'utiliser le parking de la Grave (300 m de l'entrée de collège) : 4 minutes de marche
 - Création d'un nouveau parking de 20 places pour les véhicules légers et pour les cars scolaires

- Besoin 2014 pour les enseignants et autres personnels de l'école = 58 véhicules
 - Besoin futur de la cité scolaire = 70 véhicules
 - Il faut y rajouter les véhicules des parents à certaines heures = 30 à 40 véhicules aux heures de pointe pour 2014.
- Plusieurs interrogations ont été soulevées afin d'anticiper des dysfonctionnements futurs telles que :
- Les parents ou personnels travaillant à la Cité scolaire iront-ils se garer à la Grave ?
 - Les incivilités que nous connaissons pour le stationnement aux écoles actuelles pourraient-ils se reproduire selon les scénarios de circulation retenus ?
- Il est fondamental de trouver les meilleures solutions dès maintenant telles que :
- Large information sur les possibilités de stationnement et acceptation des principaux intéressés (parents et enseignants)
 - Agrandissement du parking actuel (achat de terrain + coût des travaux)

Voirie cité scolaire : voie communale N° 108

3 possibilités

- Ouverte à la circulation
 - Avantages : on facilite l'accès au lieu dit de Pech Delmas, on peut prévoir un agrandissement de la VC 108 jusqu'au bout
 - Inconvénients : nombreux piétons et vélos vont circuler tous les jours, stationnement gênant des parents
- Fermée à la circulation
 - Avantages : sécurisation totale de la zone pour les piétons
 - Inconvénients : accès au lieu dit Pech Delmas uniquement par la VC n°103 étroite et en mauvais état.
- Temporairement fermée à la circulation
 - Avantages : sécurise le flux de piétons aux heures d'entrée et sortie des enfants
 - Inconvénients : combien de temps ? de quelle façon ? par qui ? A partir de quel endroit ?

Monsieur le Maire propose à la commission en charge de la cité scolaire d'établir 2 ou 3 scénarios possibles quant à l'utilisation du parking de la future cité scolaire ainsi que de la voie communale n° 108.

Une des priorités reste la sécurité pour l'acheminement des enfants vers l'école.

Egalement des éléments à prendre en compte :

- Ouverture d'une zone à la construction vers Pech Delmas
- Mauvais état de la voie communale n°103, qui, de plus, est très étroite
- Incivilité récurrente des parents devant les écoles

Suite à une proposition de Monsieur CARBONIE, le Conseil Municipal est favorable à promouvoir par tout moyen les différents hébergements et commerces de Luzech pour accueillir au mieux les entreprises de ce grand chantier. Une liste sera réalisée et distribuée à cet effet.

2014.6.4 – Communication : le tambourinaire

Situation actuelle

- La formule actuelle est basée sur une parution biannuelle
- Le contenu fait beaucoup appel aux associations pour des articles qui ont tendance à se ressembler de numéros en numéros

Pourquoi changer ?

- Pour être mieux en phase avec la « Vie du village » → La stratégie future va vers une parution de 4 à 6 numéros par an
- Pour retrouver cet esprit du « Tambourinaire » qui autrefois apportait l'information, la nouvelle qu'il fallait diffuser à travers les maisons.

Comment changer ?

- Collaboration avec un créateur de publication → prochaine consultation de candidats et choix selon des critères établis
- Constitution d'un petit comité d'élus et de non élus pour relecture et correction des articles

2014.6.5 – Convention Transport à la demande

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de LUZECH assure l'organisation du transport à la demande, c'est-à-dire le transport du marché le mercredi matin (pour les habitants de Luzech et Saint Vincent Rive d'Olt).

Environ 6 à 12 personnes sont concernées par ce service.

La convention avec le Département portant délégation de compétence pour l'organisation et la gestion de ce service expire le 31 août 2014. Il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation et la gestion du service de transport à la demande, avec le Conseil Général.

Ce renouvellement est valable jusqu'au 31 août 2015.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 2	Pour : 18 Contre : Abstentions :

2014.6.6 – Questions diverses

2014.6.6.1 – Conventions en cours

La Trincade

- Deux salles annexes de la maison des Consuls d'une superficie de 20 m² chacune, rue Rebelin
- Mercredi de 17h à 20 et animations
- Possibilité de mise à disposition à une autre association de Luzech, en dehors des heures d'utilisation par « La Trincade » et conformément aux termes d'une autre convention
- Liste de mobiliers à finaliser

Lire à Luzech

- La salle de la bibliothèque, le ré de chaussée uniquement de la médiathèque sis rue de la ville
- Horaires d'utilisation, rôles, tarifs et tâches (accueil du public, préparation, classement, réparation des différents ouvrages, etc.) d'aide à la gestion de la Bibliothèque définis par La Mairie et supervisés par l'agent Communal

Poilus

- Mise à disposition gracieuse du local « Maison de la Presse »
- Transport et assurance des panneaux et documents

2014.6.6.2 – Charte du bien vivre

Monsieur le Maire souhaite lancer un travail, après l'été, autour du bien vivre sur la commune de Luzech.

Une première trame a été définie, grâce à l'initiative précieuse et appréciée d'un citoyen de Luzech

Objectif

- Bâtir un avenir durable et solidaire
- Améliorer le bon déroulement de la vie en communauté
- Différents thèmes dans le temps dont 3 en phase initiale

Thème n°1 : Tranquillité

- Calme et courtoisie
- Limitation des nuisances

Thème n°2 : Mobilité

- Respect du Code de la route
- Respect des emplacements handicapés

Thème n°3 : Propreté et respect de l'environnement

- Lutte contre la pollution
- Nettoyage des salissures (ex: animaux)
- Utilisation des conteneurs
- Tri sélectif

2014.6.6.3 – Office de tourisme : OTI

Mme CALVO fait un point sur l'Office de Tourisme Intercommunal suite à une réunion à laquelle elle a assisté.

Tout d'abord les horaires d'ouverture :

	Antenne de Luzech			
	Matin		Après midi	
Lundi	9,30	13,00	14,00	18,00
Mardi	9,30	13,00	14,00	18,00
Mercredi	9,00	13,00	14,00	18,00
Jeudi	9,30	13,00	14,00	18,00
Vendredi	9,30	13,00	14,00	18,00
Samedi	9,30	13,00	14,00	17,00
Dimanche	Fermé			

Soit un total de 44.50 heures hebdomadaires et 6j/7j
Personnel / 1 personne à 30h00 + 1 poste saisonnier à 35h00

L'OTI siège à Puy l'Evêque. Il est également constitué de 5 points d'accueil (Luzech, Prayssac, Puy l'Evêque, Duravel et Mauroux en période estivale).

Le point d'accueil de Luzech est ouvert tous les jours sauf le dimanche durant l'été.

Des visites de la ville vont continuer à être effectuées par des bénévoles.

Il a été demandé à l'OTI de privilégier l'exposition en vitrine de nos produits locaux

Pour conclure, Monsieur Le Maire précise que Luzech est en plein cœur du vin de Cahors, aux portes de Cahors, que notre village est doté d'un patrimoine exceptionnel, que nous possédons des musées de qualité, de renommée, qu'il faut absolument continuer à faire évoluer notre village pour attirer un maximum de visiteurs car le Tourisme est un pilier fort de notre économie locale. L'OTI doit bien prendre conscience de nos atouts et doit jouer pleinement son rôle pour appuyer le développement de cette partie Est de la Communauté de Communes.

2014.6.6.4 – Centenaire de la première guerre mondiale

Monsieur le Maire nous part de sa volonté de prolonger la dynamique et le succès de l'exposition sur le centenaire de la première guerre mondiale. Il souhaiterait créer des kakémonos à l'effigie de nos poilus et les exposer dans notre commune, en intérieur.

Le conseil municipal est unanime sur la réussite de cette exposition et valide le choix de Monsieur le Maire.

2014.6.6.5 – Prochain conseil municipal

Monsieur le Maire propose de faire un prochain conseil municipal dans l'été.

Sera à l'ordre du jour :

- Dossier éclairage public
- Précisions sur les emprunts en cours
- Autres points non encore définis.

Fin de séance